

Voici comment nous avons classé, au point de vue des devises, les états auxquels appartiennent les exemplaires qu'on regarde comme originaux.

ÉTATS	NOMBRE D'EXEMPLAIRES		NOMBRE DE DEVICES	NOMBRE DE LACS	LACS ENTIERS	NOMBRE DE MARGUERITES	MARGUERITES ENTIÈRES
	ÉPREUVES	DESSINS					
I, a.	1	»	22	11	9	11	8
I, b.	»	1	17	8	7	9	7
II, a.	»	»	22	11	9	11	8
II, b.	1	»	20	10	8	10	8
II, c.	2	»	19	10	8	9	8
III, a.	6	2	22	11	9	11	8
III, b.	6	»	21	10	8	11	8
III, c.	1	»	20	11	9	9	8
III, d.	11	3	19	10	8	9	8
III, e.	»	1	19	10	8	9	8
III, f.	1	»	19	10	8	9	8
III, g.	»	2	19	9	7	10	8

Les exemplaires émaillés, qui ont été certainement donnés en présent à des seigneurs ou à des dames de la cour, lors de l'entrée de la princesse, ont dix-neuf devises : dix lacs, dont huit entiers, et neuf marguerites, dont huit entières.

Comme, suivant la règle héraldique, les devises non entières ne comptent pas, on peut conclure de ces remarques que, à une époque où l'on attachait dans les cours une grande importance aux questions d'étiquette, on aura considéré qu'il ne convenait pas que les devises du duc fussent en plus grand nombre que celles de la duchesse, et l'on aura voulu rétablir l'égalité. Au lieu de neuf lacs entiers et de huit marguerites entières, on n'a laissé dans les exemplaires définitifs que huit lacs entiers et huit marguerites entières.